

Pourquoi un quart des jeunes vivent toujours chez leurs parents à 23 ans ?

En France, un quart des jeunes ne sont jamais partis de chez leurs parents avant 23 ans. Ces cohabitations au domicile parental au-delà de 23 ans renvoient à des situations contrastées. Certains jeunes font face à une situation de précarité liée à l'absence d'emploi, à l'instabilité de l'emploi ou encore à des revenus issus du travail trop faibles pour accéder à un logement autonome. D'autres restent chez leurs parents le temps de réaliser leurs études supérieures. Enfin, ces cohabitations concernent également des jeunes, principalement des femmes, qui aident des proches, ce qui rend nécessaire leur présence au domicile familial.

**Anne-Cécile Caseau,
Julie Couronné,
Thomas Venet,**
chargés d'études et
de recherche (INJEP)

En France, un jeune sur deux part une première fois de chez ses parents avant 19 ans. Toutefois, pour un jeune sur quatre, ce premier départ n'a pas encore eu lieu à 23 ans et à 25 ans, un sur sept n'est encore jamais parti [1]. Le lieu de résidence des parents apparaît déterminant : les jeunes ayant grandi en milieu urbain partent plus tard que les jeunes ruraux [2]. Cela est lié à la fois à la proximité relative de lieux d'études ou de travail, ainsi qu'à la contrainte d'un coût du logement plus élevé en milieu urbain. Contrairement à l'idée reçue du maintien prolongé et souhaité au domicile parental, à l'instar de la figure du

Tanguy¹, l'enquête qualitative menée par l'INJEP à Paris et Marseille, combinée à l'exploitation de l'enquête statistique *Entrée dans la vie adulte* (EVA) [encadré « Méthode », p. 2], donne à voir des jeunes qui reportent le moment du départ pour trois principales raisons : des difficultés d'insertion sur le marché du travail, ainsi qu'un manque de ressources financières ; la poursuite des études supérieures à proximité du domicile parental ou encore l'aide fournie à un membre de la famille [3].

Parmi ces raisons, la précarité de l'emploi et les difficultés d'insertion sur le marché du travail forment le principal obstacle à la prise d'autonomie résidentielle. Cela concerne en particulier les jeunes des classes populaires. Différentes situations apparaissent : des jeunes sans emploi, des jeunes en emploi précaire ou des jeunes en emploi stable mais pas suffisamment rémunérateur au regard des prix du marché de l'immobilier.

Parce qu'ils et elles n'ont pas d'emploi

Les jeunes en situation de précarité d'emploi sont ceux et celles qui restent le plus longtemps vivre chez leurs parents : parmi les jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation (Neet²) qui vivent chez leurs parents à 23 ans, sept sur dix ne seront toujours pas partis à 25 ans.



méthode

Une enquête qualitative et une enquête statistique

Cette étude s'appuie sur une enquête qualitative et sur l'exploitation de l'enquête statistique *Entrée dans la vie adulte* (EVA).

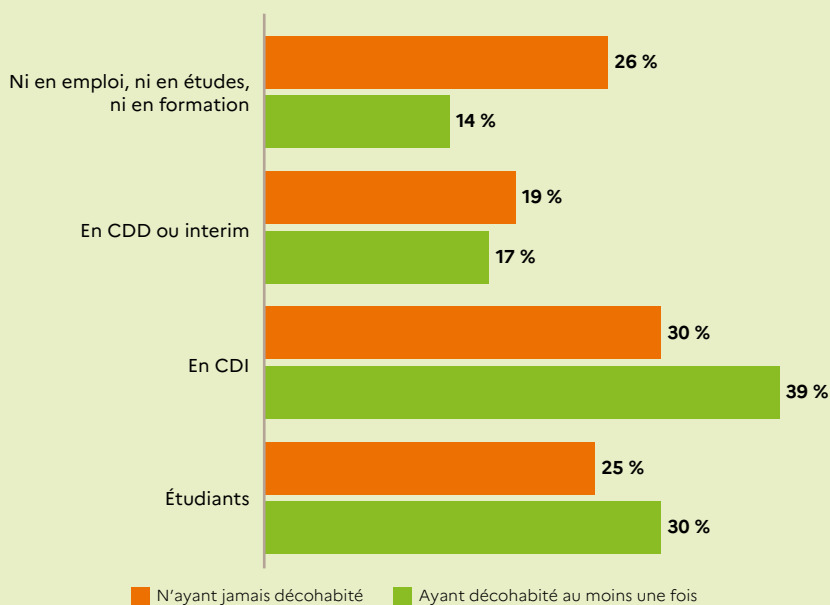
L'enquête qualitative a été menée à Paris et à Marseille, en 2025, auprès de jeunes âgés de 22 ans à 31 ans. Des entretiens semi-directifs ont été réalisés avec 34 jeunes. Ceux rencontrés sont en début de vie active, en recherche d'emploi et étudiants, cohabitant ou non avec leurs parents. Ces entretiens visaient à retracer les parcours résidentiels de ces jeunes urbains en articulant l'accès au logement et les conditions de logement avec d'autres dimensions biographiques (études, emploi, conjugalité, parentalité...).

Quant au volet quantitatif, il porte sur l'enquête EVA menée par l'INSEE, ainsi que les services statistiques des ministères de l'éducation nationale (DEPP) et de l'enseignement supérieur (SIES), auprès de jeunes entrés en 6^e en 2007. 35 000 jeunes ont été interrogés annuellement entre 2015 et 2023, soit de leurs 17-18 ans à leurs 26-27 ans. Ces interrogations successives permettent de documenter les parcours des jeunes, notamment les étapes de la formation et de l'insertion professionnelle, ainsi que les trajectoires résidentielles. Pour étudier les cohabitations « tardives », l'absence de premier départ avant 23 ans a été retenue car à cet âge, les trois quarts de la génération ont déjà expérimenté au moins une fois l'autonomie résidentielle.



graphique 1

Statut d'activité des jeunes à 23 ans selon le moment du départ du foyer parental



Lecture : à 23 ans, les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études (Neet) représentent 26% des jeunes qui ne sont jamais partis de chez leurs parents, contre 14% de celles et ceux qui ont déjà décohabité au moins une fois.

Champ : France hors Mayotte, jeunes entrés en 6^e pour la première fois en 2007.

Source : DEPP-INSEE-SIES, enquête EVA 2007.

26% des jeunes de 23 ans n'ayant jamais décohabité ne sont ni en emploi, ni en formation. Il s'agit le plus souvent de jeunes hommes, peu diplômés et issus des classes populaires [tableau 1, en ligne]. Le cas de Christopher est emblématique de ces situations. Christopher, qui jusqu'à ses 24 ans vit avec sa mère et sa sœur dans un logement social à Paris, est un jeune homme issu des classes populaires précarisées, dont le parcours est marqué par la faiblesse de ses ressources propres. Ses parents sont originaires d'un pays d'Asie, et ils ont occupé des emplois peu rémunérés dans le bâtiment et l'entretien. Après la séparation de ses parents, Christopher reste avec sa mère et sa sœur à Paris. Ayant quitté le lycée sans obtenir le bac, il a eu des ressources financières limitées et très irrégulières à partir de ses 17 ans, liées à de courtes périodes d'emploi comme agent d'entretien. Quant à sa sœur, elle est étudiante et perçoit une bourse sur critères sociaux. Le loyer de l'appartement familial est de 700 euros par mois, ce qui est élevé au regard des 1 000 euros de ressources dont dispose la famille. Christopher n'a ni les moyens financiers, ni les garanties nécessaires pour obtenir un logement autonome en région parisienne où les loyers sont 40% plus chers que sur le reste du territoire [4]. Suite au décès de sa mère, il réside toujours dans le même logement avec sa sœur, et après plusieurs années sans emploi, il débute un contrat d'engagement jeune³ (CEJ) avec une mission locale.

Parce qu'ils et elles ont un CDD ou un CDI insuffisamment rémunérateur

Parmi les jeunes qui résident toujours chez leurs parents à 23 ans, un sur cinq est en CDD [graphique 1,]. Bernardo, 24 ans, vit à Paris avec sa compagne, sa tante et son oncle. Il est en CDD dans une association depuis quelques mois, après des emplois en intérim. Au sein du logement familial, qu'il décrit comme étroit, il est contraint de dormir dans le salon dans un canapé-lit avec sa femme. Lassé par des mois de recherche infructueuse pour

un logement autonome, il espère que l'association va lui proposer un contrat à durée indéterminée (CDI). «*Le souci, le vrai que je voulais dire, c'est que je suis en CDD. Et quand on n'est pas en CDI, c'est très difficile.*»

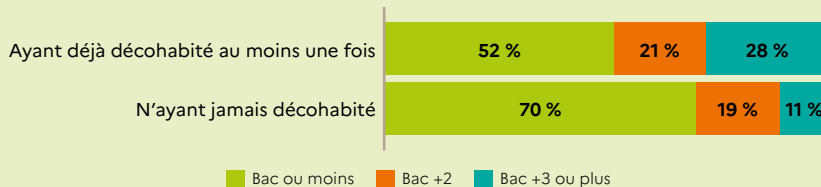
Comme Bernardo, Lucas, 23 ans, a le sentiment qu'il lui manque un CDI pour pouvoir trouver son propre logement. Pourtant, sa situation est plus favorable, à la fois du point de vue des ressources matérielles et des ressources financières. Il a réalisé des études longues dans une université francilienne, tout en résidant chez ses parents, cadres supérieurs dans le privé. Il exerce à trois quarts temps, depuis moins d'un an, en tant que psychologue en institution. Il perçoit 2 000 euros nets par mois pour un CDD. Le jeune homme retarde le départ de chez ses parents qui vivent en banlieue parisienne car il juge son salaire insuffisant pour assumer un loyer et qu'en l'absence d'un CDI, il aura des difficultés pour accéder à un logement dans le parc privé francilien. Par ailleurs, au sein du domicile parental, il dispose d'une «*belle chambre*» et d'une salle de bains qu'il partage avec son frère. Vivre chez ses parents lui permet d'épargner afin d'accéder à la propriété et de se constituer un capital. Pour des profils comme Lucas, la cohabitation a aussi certains avantages : en particulier, la possibilité d'épargner, et de vivre dans un cadre confortable et de rester en famille.

Le CDI facilite la décohabitation : à 23 ans, 81 % des jeunes en CDI ont déjà décohabité au moins une fois, contre 74 % des jeunes en CDD. Pourtant, le CDI n'est pas toujours une garantie suffisante pour accéder aux revenus nécessaires à la prise d'autonomie résidentielle, dans un contexte où le marché de l'emploi s'est précarisé pour les jeunes [5].

Le CDI que Lucas et Bernardo voient comme un «*sésame*» pour accéder à l'autonomie résidentielle peut cacher des réalités contrastées. Ils ne prétendent pas à des niveaux de rémunération similaires, en raison notamment de leur niveau de qualification différent (bac +5 pour Lucas, baccalauréat pour Bernardo). Or, le salaire associé à ce CDI déterminera aussi leurs conditions de

graphique 2

Niveau de diplôme des jeunes en CDI à 23 ans, selon le moment du départ du foyer parental



Note : il s'agit du plus haut niveau de diplôme obtenu à 23 ans.
Lecture : à 23 ans, 70% des jeunes en CDI et n'étant jamais partis de chez leurs parents ont au plus le baccalauréat, contre 52% des jeunes en CDI qui ont déjà décohabité au moins une fois.
Champ : France hors Mayotte, jeunes entrés en 6^e pour la première fois en 2007 et en CDI à 23 ans.
Source : DEPP-INSEE-SIES, enquête EVA 2007.

recherche de logement en région parisienne.

Parmi les jeunes de 23 ans qui n'ont jamais décohabité, 30% sont en CDI. Ils et elles sont principalement issus des classes populaires [tableau 1, en ligne] et peu diplômés. 70% des jeunes en CDI qui sont toujours cohabitants à 23 ans ont au plus le baccalauréat (contre 52% des jeunes en CDI qui sont déjà partis de chez leurs parents à 23 ans ou moins [graphique 2]). Or, l'absence de diplôme expose davantage à la pauvreté : d'après l'INSEE, 26,5% des non-diplômés vivent en-dessous du seuil de pauvreté en 2023⁴, contre 13,4% des diplômés du baccalauréat et 5,1% des diplômés à bac +5 ou plus. Pour ces jeunes, les familles n'ont souvent pas les moyens financiers d'accompagner la prise d'autonomie résidentielle. Ces difficultés sont encore plus importantes sur les territoires où le marché du logement est tendu et où les loyers et les prix de l'immobilier sont les plus élevés.

Parce qu'ils et elles poursuivent leurs études

Si les moins diplômés sont surreprésentés parmi les jeunes de 23 ans n'ayant jamais décohabité, une part importante des jeunes restent chez leurs parents le temps de réaliser leurs études supérieures. À 23 ans, 25% des jeunes qui vivent encore chez leurs parents sont en études. Pour ces situations, la cohabitation s'explique

par la proximité géographique entre le logement parental et les lieux d'études des jeunes, ainsi que par les difficultés d'accès au logement dans les grandes villes (saturation du marché immobilier, loyers élevés, offre de logements abordables pour les étudiants limitée).

Ces étudiantes et étudiants vivent beaucoup plus souvent en milieu urbain dense et sont plus souvent issus des milieux modestes que celles et ceux ayant déjà décohabité [tableau 1? en ligne]. Hacina et Maissara, jeunes femmes issues des classes populaires qui font leurs études à Marseille, n'envisagent pas de partir avant la fin de leurs études.

«*Mon ordre des choses à cette époque-là, c'était que je faisais des études et après, j'irai vivre seule ou avec quelqu'un, peu importe, mais je ne pars pas de chez mes parents tant que je n'ai pas fini mes études.*» (Hacina, 30 ans, travailleuse sociale).

Ce sens des priorités se fonde notamment sur des contraintes matérielles et financières. Ces deux jeunes femmes s'inscrivent dans des études à proximité du logement parental, mais cette proximité est relative car elle peut cacher des temps de trajets quotidiens importants pour se rendre sur leurs lieux de formation ou de stage [6]. Les conditions de logement diffèrent aussi fortement. Certains et certaines disposent de leur propre chambre et d'un environnement calme pour étudier, alors que d'autres sont confrontés à des espaces contraints et bruyants.

Parce qu'il faut aider sa famille

Les relations d'aide aux proches rendent parfois le départ du domicile familial très difficile. Dans le cadre des trente-quatre entretiens réalisés au cours de l'enquête qualitative, huit jeunes sont en situation d'aide, dont quatre qui vivent chez leurs parents ou sont partis pour la première fois après 23 ans.

Ces situations sont diversifiées [7] : elles peuvent prendre la forme d'aides dans la vie domestique, avec un soutien financier ou la charge des courses, ou encore l'accompagnement de parents en situation d'illettrisme ou d'illectronisme dans les démarches administratives et quotidiennes. Il y a aussi des jeunes pour qui l'aide comporte des dimensions physiques et émotionnelles. C'est notamment le cas pour les aides liées à la perte d'autonomie d'un parent ou d'un grand-parent, ce qui peut aller jusqu'à la prise en charge quotidienne d'un proche gravement malade. Lola, 22 ans, vit à Marseille avec ses parents, dans une petite maison. Sa grand-mère maternelle est atteinte de démence et pour limiter le coût trop élevé d'une installation dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), elle est hébergée la nuit et les week-ends

chez les parents de Lola. La jeune femme gère quotidiennement avec sa mère la toilette et la mise au lit de sa grand-mère.

Le rôle d'aidant retarde le départ du domicile familial car les jeunes ressentent le devoir de rester pour maintenir les équilibres que rend possible la cohabitation. Il faut des événements précis pour justifier ou permettre le départ : avoir un concours qui oblige à la mobilité professionnelle, l'installation en couple ou le décès du parent aidé.

Le rôle d'aidante que Maissara, 24 ans, joue auprès de sa mère qui vit à Marseille rend pour elle le départ du domicile difficile à envisager sereinement. Sa mère est veuve, ancienne femme de ménage, et atteinte d'une maladie grave des articulations, pour laquelle elle perçoit une pension d'invalidité. Maissara s'occupe des courses, et aussi des démarches administratives, « tous les papiers [...] et même ses rendez-vous », car sa mère ne maîtrise pas la langue française. La jeune femme et ses deux sœurs soutiennent aussi financièrement leur mère, qui touche 900 euros par mois pour un loyer de 760 euros. Lorsqu'elle obtient un concours de la fonction publique qui implique une mutation en région parisienne, Maissara craint de fragiliser davantage la situation de sa mère, tout en admettant qu'elle souhaite ce changement.

« Je n'ai pas souvent pensé à moi. Donc d'un côté, je me dis que c'est bien parce que cela va me permettre aussi de me détacher. Mais d'un côté, je me dis que cela me fait quand même de la peine, parce que je sais que ma maman a besoin de moi. [...] J'ai pris un gros poids sur mes épaules. » (Maissara, 24 ans, professeure en lycée).

Pour certaines jeunes femmes, les formes d'aide se reconfigurent à distance après le départ de chez leurs parents : elles continuent alors de gérer l'administratif, la prise de rendez-vous médicaux ou reversent de l'argent. Aussi ces jeunes femmes expriment chacune à leur manière la charge mentale que représente l'accompagnement d'un membre de la famille face à la maladie et/ou à la perte d'autonomie.

1. La figure du Tanguy renvoie au film éponyme d'Étienne Chatiliez sorti en 2001, qui met en scène de manière humoristique les efforts de deux parents pour inciter leur fils de 28 ans et toujours en études à quitter le foyer familial.
2. Neet pour « not in education, employment or training ».
3. Dispositif d'accompagnement à l'insertion professionnelle pour les jeunes.
4. Au seuil de 60% du niveau de vie médian, soit 1 288 euros mensuel pour une personne seule en 2023.



sources bibliographiques

- [1] Burtin M., Venet T., « Vivre chez ses parents, en partir, y revenir. Les trajectoires résidentielles des jeunes », *INJEP Analyses & synthèses*, n°91, 2025.
- [2] Audric S., Vuillier-Devilliers F., « La moitié des jeunes des communes rurales ont quitté le foyer parental avant 19 ans », *INSEE Focus*, n°358, 2025.
- [3] Caseau A.-C., Couronné J., Venet T., « Expériences de la (dé)cohabitation de jeunes à Paris et à Marseille : des trajectoires sous tensions », *INJEP Notes et rapports*, à paraître.
- [4] Boucly C., Dufour K., Monziols M., Sarron C., « En 2022, les prix en région parisienne dépassent de 7% ceux de la province », *INSEE Première*, n°1959, 2023.
- [5] Peugny C., « Les jeunes sont-ils des travailleuses et travailleurs comme les autres ? » in Palier B. (dir.), *Que sait-on du travail ?*, Presses de Sciences Po, p. 440-451, 2023.
- [6] Jauneau I., Venet T., « La cohabitation en fin d'études, révélatrice des inégalités sociales et territoriales », *INJEP Analyses & synthèses*, n°72, 2023.
- [7] Mahut D., Jung Lorient C., « Trajectoires et socialisation des jeunes aidantes », *INJEP Notes et rapports*, 2022.



Directrice de la publication : Aurélie Goin.
Comité éditorial : Anne-Cécile Caseau,
Lamia Benjankhar, Thomas Venet.
Rédacteur en chef : Roch Sonnet.

Correction : Rachel Laskar.
Mise en page : Opixido.
Impression : MENJS.
ISSN 2555-1116.